

L'an deux mil onze
et le vingt mai

à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. VALAZ Christophe, premier adjoint (le maire étant empêché)

Présents : - M. LASSIAZ François - M. COLLOMBIER Sébastien - M. ROIG Claude - M. DE VISSCHER Bruno – M. COLLOMBIER Carole - M. MARTIN Yves - MARCHAL Rémy - M. DENCHE James- DA SILVA Odette -

Excusés : Mme DENCHE Nicole (pouvoir de vote à DENCHE James) - M. TRAVERSIER Thierry -

Absents

Secrétaire : DENCHE James

DELIBERATION 2011-04-01

OBJET : DEMISSION DU MAIRE ET INDEMNITE DE FONCTION AU PREMIER ADJOINT

M. Christophe VALAZ premier adjoint informe le conseil municipal que, le maire ayant démissionné, il en assume les fonctions jusqu'à l'élection du nouveau Maire. A ce titre il peut prétendre à l'indemnité de fonction attribuée au maire.

Il sollicite donc le conseil municipal pour qu'il décide de lui attribuer cette indemnité de fonction le temps de la vacance du poste de maire.

Le conseil municipal décide d'attribuer à M. VALAZ Christophe le montant de l'indemnité du Maire le temps de la vacance du poste de maire.

DELIBERATION 2011-04-02-01

M. DENCHE James, maire démissionnaire, se retire de la séance.

OBJET: APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF2010 - BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal

Après s'être fait présenter par le Maire-adjoint les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent de l'exercice 2010

1° Lui donne acte de la présentation faire du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

| | | Investissement | Fonctionnement | Total cumulé |
|------------------------|--|------------------------------|----------------|-----------------------------|
| RECETTES | Titres émis Restes à réaliser | +26372.61 | +687886.12 | +714258.73 |
| DEPENSES | Mandats émis Restes à réaliser | -377403.64 | -430048.76 | -807452.40 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | Solde d'exécution Excédent Déficit Restes à réaliser Excédent Déficit | -351031.03 -97937 | +257837.36 | -93193.67 |
| RESULTAT REPORTE | Excédent Déficit | +175963.58 | +445808.48 | +621772.06 |
| RESULTAT CUMULE | Résultat de l'exercice + reporté Excédent Déficit Restes à réaliser | -175067.45 -97937.00 | +703645.84 | +528578.39 -97937.00 |
| | | -273004.45 | +703645.84 | +430641.39 |

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION 2011-04-02-02**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - BUDGET LOTISSEMENT LES VERNAYS**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent de l'exercice 2010 pour le Lotissement Les Vernays

1° Lui donne acte de la présentation faire du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

| | | Investissement | Fonctionnement | Total cumulé |
|------------------------|--|----------------|----------------|--------------|
| RECETTES | Titres émis Restes à réaliser | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| DEPENSES | Mandats émis Restes à réaliser | 8054.06 | 0.00 | 0.00 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | Solde d'exécution Excédent Déficit Restes à réaliser Excédent Déficit | -8054.06 | 0.00 | -8054.06 |
| RESULTAT REPORTE | Excédent Déficit | | +8054.06 | +8054.06 |
| RESULTAT CUMULE | Résultat de l'exercice + reporté Excédent Déficit Restes à réaliser | -8054.06 | +8054.06 | <hr/> 0.00 |

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION 2011-04-02-03**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - BUDGET EAU ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent pour le service EAU-ASSAINISSEMENT

1° Lui donne acte de la présentation faire du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

| | | Investissement | Fonctionnement | Total cumulé |
|------------------------|--|---------------------------------|------------------|---------------------------------|
| RECETTES | Titres émis Restes à réaliser | +296169.25 | 134345.96 | +430515.21 |
| DEPENSES | Mandats émis Restes à réaliser | -157729.94 | -99323.66 | -257053.60 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | Solde d'exécution Excédent Déficit Restes à réaliser Excédent Déficit | +138439.31 | +35022.30 | +173461.61 |
| RESULTAT REPORTE | Excédent Déficit | -309043.17 | 0.00 | -309043.17 |
| RESULTAT CUMULE | Résultat de l'exercice + reporté Excédent Déficit Restes à réaliser | -170603.86 +14616.00 | +35022.30 | -135581.56 +14616.00 |
| | | -155987.86 | +35022.30 | -120965.56 |

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION 2011-04-03**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2010**

Le Conseil Municipal décide l'affectation des résultats 2010 comme suit :

* Budget général M14

Considérant que le compte administratif fait apparaître en excédent de fonctionnement de 703645.84 euros et un déficit global d'investissement au 31.12.2010 de 273004.45 euros (restes à réaliser compris soit 175067.45 + 97937.00)

Décide d'affecter sur l'exercice 2011 le résultat de fonctionnement comme suit :

| | |
|-----------------------|--|
| Affectation au C/ 002 | 430641.39 € excédent de fonctionnement reporté |
| C/ 1068 | 273004.45 € recette d'investissement |

* Budget M49 – eau assainissement

Considérant que le compte administratif fait apparaître en excédent d'exploitation de 35022.30 euros et un déficit global d'investissement au 31.12.2010 de 155987.86 euros (restes à réaliser compris soit 170603.86 – 14616.00)

Décide d'affecter sur l'exercice 2011 le résultat de fonctionnement comme suit :

| | |
|--------|------------|
| C/1068 | 35022.30 € |
|--------|------------|

* Lotissement Les Vernays - M14

Il n'y a pas d'affectation de résultat pour le budget lotissement

DELIBERATION 2011-04-04-01

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010 DU RECEVEUR-BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 – comptabilité M14 – budget général

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 y compris celles relatives à la journée complémentaire

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- déclare que le compte de gestion du budget général de la commune d'ESSERTS-BLAY dressé , pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

DELIBERATION 2011-04-04-02

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010 DU RECEVEUR-BUDGET LOTISSEMENT LES VERNAYS

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010 pour le LOTISSEMENT Les Vernays, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 y compris celles relatives à la journée complémentaire

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- déclare que le compte de gestion du LOTISSEMENT Les Vernays dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

DELIBERATION 2011-04-03

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010 DU RECEVEUR-BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 y compris celles relatives à la journée complémentaire

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- déclare que le compte de gestion du Service EAU-ASSAINISSEMENT dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les comptes de gestion 2010 du receveur municipal pour les trois budgets présentés (BUDGET COMMUNE-M14, BUDGET LOTISSEMENT LES VERNAYS-M14, BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT M49)

DELIBERATION 2011-04-05

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET M14 – COMMUNE

Le conseil municipal approuve la décision modificative n°1

DELIBERATION 2011-04-06

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1- BUDGET M14 – LOTISSEMENT LES VERNAYS

Il s'agit de rectifier des écritures erronées du budget primitif.

Le Conseil municipal approuve la décision modificative n°1

DELIBERATION 2011-04-07

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1- BUDGET EAU ASSAINISSEMENT M49

Le conseil municipal approuve la décision modificative n°1

DELIBERATION 2011-04-08

OBJET : TRAVAUX DIVERS DE VOIRIE – CONSULTATION MAPA- ATTRIBUTION DES TRAVAUX A EIFFAGE

Le premier adjoint informe qu'une consultation MAPA a été lancée pour des travaux divers de voirie et communique au conseil municipal le résultat de la consultation.

Le conseil municipal attribue les travaux à l'entreprise EIFFAGE, moins-disante, pour un montant de TTC 38299.65 EUROS. Il sera possible, dans la limite des crédits inscrits au budget, de demander à l'entreprise des travaux complémentaires.

Le Conseil Municipal approuve le devis de travaux présenté par l'entreprise EIFFAGE, moins-disante, pour un montant TTC 38299.65. Compte tenu du montant du devis suite à la consultation, le conseil municipal autorise des travaux complémentaires dans la limite des crédits disponibles.

DELIBERATION 2011-04-09

OBJET : LOTISSEMENT LES VERNAYS –VENTE DU LOT N°3 A LA SOCIETE « NATURE ET TERRE »

Le premier adjoint rappelle au conseil municipal sa délibération 22 février 2008 décidant de vendre le lot n°3 du lotissement Les Vernays à M. MARTIN Yves pour un montant total HT de 37732 euros. M. MARTIN informe que la vente doit être consentie à la société NATURE ET TERRE ayant pour gérante Mme MARTIN Nathalie née GALLU en lieu et place de M. MARTIN Yves (M. MARTIN est associé dans la Société NATURE ET TERRE) et fournit au conseil municipal l'extrait KBIS de la société.

M.MARTIN se retire de la séance pour la présente délibération.

Le conseil municipal, vu la demande présentée par M. MARTIN Yves, décide de céder le LOT N°3 à la société NATURE ET TERRE ayant pour gérante Mme MARTIN Nathalie née GALLU en lieu et place de M. MARTIN Yves (M. MARTIN est associé dans la Société NATURE ET TERRE) au prix de 32 euros HT le M².pour 1152 m soit 36864 euros et de 1 euros HT le m² pour 868 m² soit 868 euros soit PRIX TOTAL HT 37732 euros

Charge le maire ou son représentant de la signature de l'acte notarié.

DELIBERATION 2011-04-10

OBJET : ASSURANCE GROUPE – AVENANTS N°1

Le premier adjoint informe que la commune contracté une assurance groupe pour le personnel titulaire auprès de la SMACL. La cotisation 2010 a été réglée sur la base des salaires assujettis versés en 2009. Il convient de régulariser la cotisation 2010 sur la base des salaires assujettis versés en 2010.

Un avenant a été établi pour les agents concernés affiliés à la CRNACL et un avenant pour les agents affiliés à l'IRCANTEC Le premier adjoint sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à signer ces deux avenants.

Le conseil municipal approuve les deux avenants présentés et autorise M. le Maire ou son représentant à la signer.

DELIBERATION 2011-04-11

OBJET : FORETS –RECOLTE DE BOIS ENERGIE-DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal,

1/propose au conseil municipal de solliciter dans le cadre du Fonds départemental forêts-filières bois (2010-2013) une aide du Conseil Général de la Savoie pour la récolte de Bois Energie

- Plus de 70 tonnes/ha et valorisation de 1/3 de bois d'œuvre :
 - 1300 euros X 1,5 ha = 1950 euros si pentes supérieures à 30 %

2/Atteste que la commune relève du régime de la TVA suivant : Régime Simplifié Agricole

3/Donne pouvoir à M. le Maire ou son représentant pour signer tout document et acte relatif à ce projet

4/Demande au Conseil Général l'autorisation de commencer ces travaux avant la décision d'octroi de la Subvention

DELIBERATION 2011-04-12

OBJET : NANT-BERNARD – TRAVAUX D'ENTRETIEN – TRAVAUX ONF

Le conseil municipal accepte un devis de travaux présenté par l'ONF pour des travaux d'entretien dans le ruisseau Nant-Bernard, pour un montant de TTC DE 1794 euros.

DELIBERATION 2011-04-13

OBJET : DROIT DE PREEMPTION URBAIN- DECISION SUR DEUX DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Deux cessions ont fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner dans le cadre d'un échange GAUDICHON/REFFO.

Le premier adjoint propose au conseil de ne pas faire valoir le droit de préemption de la commune

Le conseil municipal décide de ne pas faire valoir le droit de préemption de la commune.

DELIBERATION 2011-04-01

OBJET : DEMISSION DU MAIRE ET INDEMNITE DE FONCTION AU PREMIER ADJOINT

DELIBERATION 2011-04-02-01

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010

- (Commune)

DELIBERATION 2011-04-02-02

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010

- (Lotissement Les Vernays)

DELIBERATION 2011-04-02-03

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010

- (Eau assainissement)

DELIBERATION 2011-04-03

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2010

DELIBERATION 2011-04-04-01

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010 DU RECEVEUR

Budget commune

DELIBERATION 2011-04-04-01

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010 DU RECEVEUR

Budget Lotissement Les Vernays

DELIBERATION 2011-04-04-01

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010 DU RECEVEUR

Budget Eau assainissement

DELIBERATION 2011-03-05

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET M14 – COMMUNE

DELIBERATION 2011-04-06

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1- BUDGET M14 – LOTISSEMENT LES VERNAYS

DELIBERATION 2011-04-07

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1- BUDGET EAU ASSAINISSEMENT M49

DELIBERATION 2011-04-08

OBJET : TRAVAUX DIVERS DE VOIRIE – CONSULTATION MAPA- ATTRIBUTION DES TRAVAUX A EIFFAGE

DELIBERATION 2011-04-09

OBJET : LOTISSEMENT LES VERNAYS –VENTE DU LOT N°3 A LA SOCIETE « NATURE ET TERRE »

DELIBERATION 2011-04-10

OBJET : ASSURANCE GROUPE – AVENANTS N°1

DELIBERATION 2011-04-11

OBJET : FORETS –RECOLTE DE BOIS ENERGIE-DEMANDE DE SUBVENTION

DELIBERATION 2011-04-12

OBJET : NANT-BERNARD – TRAVAUX D’ENTRETIEN – TRAVAUX ONF

DELIBERATION 2011-04-13

OBJET : DROIT DE PREEMPTION URBAIN- DECISION SUR DEUX DECLARATIONS D’INTENTION D’ALIENER

**DELIBERATIONS DEPOSEES EN SOUS-PREFECTURE LE 26 MAI 2011
ET AFFICHEES LE 26 MAI 2011**